



COMMUNE DE PEAULE

**DEMANDE DE DEROGATION AUX HEURES DE FERMETURE
EN APPLICATION DE L'ARTICLE 6
DE L'ARRETE PREFECTORAL DU 19 MAI 2010**

Je soussigné, Nom Prénom

demeurant

Agissant en qualité de.....

de l'association.....

sollicite de Monsieur le Maire,

l'autorisation de laisser ouvert jusqu'à heures

dans la nuit du au

la buvette située

à l'occasion de la manifestation suivante

A Péaule, le
Signature

Transmis pour avis à la gendarmerie

AVIS MOTIVE DE LA GENDARMERIE

L'établissement est bien tenu et conforme à la réglementation en vigueur, notamment en ce qui concerne :

- les heures de fermeture,
- le respect de la capacité d'accueil prévue pour sa catégorie.

Les manifestations qui s'y déroulent ont-elles donné lieu, soit à un incident, soit à remarque de la part de vos services ?

La demande dont il s'agit soulève t-elle, du point de vue de l'ordre public, une observation de votre part ?

En conséquence, émet un avis FAVORABLE – DEFAVORABLE à la délivrance de l'autorisation sollicitée.

Fait à NIVILLAC, le
Signature et cachet du service

AVIS DU MAIRE

Je soussigné, Maire de la Commune de Péaule, certifie que l'établissement pour lequel est sollicitée la présente dérogation EST – N'EST PAS conforme avec la réglementation relative aux établissements recevant du public, et émet un avis FAVORABLE – DEFAVORABLE à la délivrance de l'autorisation sollicitée.

A Péaule, le
Le Maire de Péaule